

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 42 (1904)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La première des "Feuilles d'avis"  
**Autor:** V.F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-200784>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

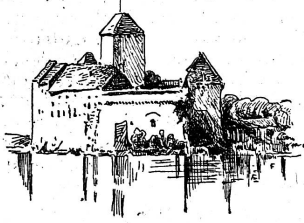
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
**AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER**  
Grand-Chêne, 11, Lausanne.  
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.  
**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE**  
SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.  
ÉTRANGER: Un an, fr. 7,20.  
Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

**PRIX DES ANNONCES**  
Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.  
Étranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



A tous ses abonnés et à tous ses lecteurs,  
le Conteur envoie ses vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

## Un souhait.

M. Philippe Godet, nous l'avons dit déjà, est d'encre les plus fidèles amis du *Conteur*. Et, de cette amitié, qui nous est très précieuse, chaque nouveau nous apporte un nouveau témoignage :

## AU CONTEUR VAUDOIS.

Vous avez tant d'amis, ô cher CONTEUR VAUDOIS,  
Que vous ne pourriez point les compter sur vos doigts.  
Tant mieux! les bons amis nous sont si nécessaires!  
Veuillez compter toujours, parmi les plus sincères,  
Neuchâtel, 26 décembre 1903. PHILIPPE GODET.

Nous remercions vivement M. Godet de l'assurance qu'il nous donne et le prions, à notre tour, le vouloir bien, à l'occasion de la nouvelle année, agréer nos vœux les plus sincères, vœux auxquels s'associent, nous en sommes certain, tous nos lecteurs.

## La première des « Feuilles d'avis. »

M. Paul Allenspach, rédacteur en chef de la *Feuille d'avis de Lausanne*, a publié récemment deux articles bien intéressants sur les origines de son journal. Nous y lisons que le fondateur en fut, non un Lausannois de vieille roche, mais un bourgeois d'Etagnières, du nom de Duret. Le premier numéro date du 29 juin 1762. Au début, le journal était hebdomadaire et paraissait sous ce titre: *Annonces et avis divers. Feuille périodique*. Il ne contenait guère que des annonces, l'indication du prix des denrées, et autres renseignements de ce genre. Ce n'est que bien des années après sa fondation que le périodique de Duret prit le nom de *Feuille d'avis*, qui est maintenant celui de nombre d'autres journaux d'annonces et d'informations.

Il nous a paru curieux de rechercher quelle avait été la première *Feuille d'avis* de langue française, et nous avons trouvé que ce fut celle de Théophraste Renaudot, fondateur de la *Gazette de France* (1632). C'est de Venise qu'il rapporta l'idée de la première gazette de langue française. Avant le XVII<sup>me</sup> siècle, le journalisme existait à l'état rudimentaire en Hollande, en Allemagne et à Venise, où la *gazetta*, petite pièce de monnaie qui représentait le prix d'un exemplaire, donna bientôt son nom à la feuille périodique.

Renaudot avait plusieurs cordes à son arc. Il était journaliste, médecin et directeur d'un « bureau d'adresse » ou bureau de renseignements, qu'il avait ouvert à Paris.

Il y avait six mois à peine que Renaudot publiait sa *Gazette*, quand il lança un second journal, la *Feuille du bureau d'adresse*, dont le premier numéro porte la date du 1<sup>er</sup> juin 1632. Cette nouvelle création fut appelée *Feuille d'avis* par le public parisien. Elle paraissait le premier de chaque mois et remplissait en quelque sorte le rôle de supplément de la *Gazette de France*. Renaudot étant mort en 1653, elle cessa d'exister. Le libraire Thiboust la reprit en 1715 et en fit une brochure in-12 qui se vendait chaque semaine et qui contenait « les affiches de Paris, des provinces et des pays étrangers ».

Voici quelques extraits de la *Feuille* de Renaudot, numéro du 1<sup>er</sup> septembre 1633 :

### TERRÉS SEIGNEURIALES À VENDRE.

Une terre seigneuriale en chastellenie, avec toute justice, à quatre lieues au deçà d'Orléans, dans la forest, consistant en chasteau bien logeable, terres labourables, vignes, prez, droit de pesche et de chasse, bourg qui en dépend, plusieurs mestairies, rentes, droits de patronnage et autres droits seigneuriaux. Elle est de deux mille livres de revenu, le prix de soixante mille livres. V. 3. f. 262 à 3. v. 1

### MAISONS À VENDRE À PARIS.

Une maison bastie de neuf vers la place Maubert, consistante en deux boutiques, deux caves, court, puits, six chambres avec leurs bouges, un pavillon dessus la montée, dans lequel il y a une chambre et grenier avec une estude à costé. Louée quatre cents livres; le prix de neuf mille livres. V. 3. f. 253 à 6. r.

### MAISONS À PARIS À DONNER À LOYER.

Une maison au quartier du Pont-Neuf, consistante en deux portes cochères, deux caves, cuisine, puits, grande salle, sept chambres avec leurs bouges et cabinets, du prix de douze cens livres. V. 3. f. 249 à 6. v.

### OFFICES À VENDRE.

Un office de trésorier des régiments en Limousin, aux gages de cinq cents livres, et quelques autres petits profits. Le prix est de six mil livres. V. 3. f. 419 à 2. v.

Un autre de conseiller au parlement de Rouen, pour le prix du dernier vendu, qui est de quatre vingt quatre mil livres. V. 3. f. 250 à 2. r.

### MEUBLES À VENDRE.

Un lit à pentes de serge à deux anvers, vert brun, avec des bandes de tapisserie et la couverture traînante. Le prix de soixante livres. V. 3. f. 253 à 4. r.

Un habit neuf de drap du sceau<sup>2</sup> escarlate, qui n'est pas encore achevé, doublé de satin de mesme couleur avec un galon d'argent. Le prix de dix-huit écus. V. 8. f. 253 à 3. r.

### AFFAIRES MESLÉES.

On donnera l'invention d'arrêter le gibier et l'empescher de sortir du bois et d'y rentrer, quand

<sup>1</sup> Ces indications abrégées signifient volume 3, folio 252 à 253, verso. Elles se rapportent aux inscriptions du Bureau d'adresse.

<sup>2</sup> Pour drap d'Usseau, petit village du Languedoc, où furent établies les premières manufactures.

il en sera sorti, par d'autres lieux que ceux qu'on voudra. V. 3. f. 253, art. 9. v.

Une autre donnera l'invention de nourrir quantité de volailles à peu de frais. V. 3. f. 254, art. 10. v.

On veut vendre un atlas de Henricus Hondius le prix de quarante-huit livres. V. 3. f. 251 à 1. r.

On demande compagnie pour aller en Italie dans quinze jours. V. 3. f. 249 à 3. v.

On prestera à constitution de rente, la somme de mil livres en une partie, mesme au denier vingt, pourveu que ce soit à quelque communauté. V. 3. f. 250 à 5. v.

On vendra un jeune dromadaire à prix raisonnable. V. 3. f. 253 à 11. v.

Ces vieilles annonces sont intéressantes à plus d'un titre. Elles donnent des indications précises sur les coutumes et les conditions de la vie à Paris, dans la première moitié du XVII<sup>me</sup> siècle. On y voit aussi qu'en ce temps-là le mot de *bouge* n'était pas encore synonyme de lieu malpropre ou mal famé; c'était un cabinet peu éclairé, auprès d'une chambre, et où il n'y avait place que pour un lit, quelque chose d'analogue à nos alcôves, pièces qui, entre parenthèses, n'existent plus dans les constructions modernes.

Et voilà comment les *Feuilles d'avis* deviennent des documents précieux pour l'historien et le philologue.

Lecteurs, mes frères, ne les traitons pas de feuilles de chou ! V. F.

## L'aubergiste.

La voiture qu'emporte  
Le pur-sang du château,  
Réveille le hameau...  
Et déjà sur sa porte  
L'aubergiste apparaît...  
La voiture s'arrête :  
— Est-ce pour lui la fête ?  
Un sourire discret  
Vient éclairer sa face...  
Mais que voit-il, hélas !  
Ne s'arrête-t-on pas  
A l'auberge d'en face !  
Avec un jurement  
Il rentre et puis répète,  
En secouant la tête  
Mélancoliquement :  
« Est-il rien de plus triste,  
Lorsque les voyageurs  
Vont se loger ailleurs,  
Que l'état d'aubergiste ! »

E.-C. Thou.

## De bounan.

Bin dâo bounheu à très ti, petits et grands,  
po tota l'annaie que n'ein quemeinci hier à  
né. Lo bon Dieu vo baillâi prau paille po vou-  
trè paillesse, prau bllesson po voutrè dina,  
prau tomma à petitgoutâ, et que vo seyi adi  
tot dru et tot vedzet. Mâ, accutade mè vai on  
bocon, se vo ne sède pas lire benhirâo de vo  
mimo, quand bin vo z'arâi tot lo resto, cein ne  
vo farâi pas mè que ma choqua. Et tatsi de vo  
conteinta de cein que vo z'âi, quemet Cliitson  
que l'a portant duve tsambe de bou, po cein